



Projet cofinancé par
l'Union européenne

GUIDE DE L'EXPOSITION DU PROJET « Parlez-vous PAC ?* »

Afin de mieux comprendre l'exposition présentée, voici des notes complémentaires, qui permettent d'avoir plus d'informations sur la politique agricole commune, son budget et ses subventions.

À la suite de cela, les portraits complets des agriculteurs, représentant chacun une des douze régions de France métropolitaine.

*Le projet « Parlez-vous PAC ? » est un projet réalisé par la Fédération Française des Maisons de l'Europe, et cofinancé par l'Union Européenne et la Fondation Hippocrène. Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher d'une des Maisons de l'Europe.

PARTIE I : NOTES COMPLEMENTAIRES À L'EXPO

I. La PAC c'est quoi ?

La politique agricole commune (PAC) est une des premières politiques intégrées mises en place à l'échelle de l'Union européenne. Prévues par le traité de Rome en 1957, elle entre en vigueur en 1962. La PAC a subi de nombreuses réformes et mises à jour depuis sa création.

À l'origine, elle est fondée afin de réguler les prix du marché, et de subventionner les agriculteurs via des aides directes. Des prix garantis, qui assurent aux agriculteurs un revenu minimum pour leurs productions, sont alors mis en place. Les enjeux sont ambitieux et transversaux, le but étant de moderniser et développer l'agriculture, tout en assurant son indépendance et la sécurité alimentaire en l'Europe.

Elle est divisée en deux piliers, le premier porte sur le soutien du marché et des prix agricoles, le second pilier, créé en 1999, est consacré au développement rural ; ce dernier, contrairement au premier, est cofinancé par les Etats membres.

En plus des aides directes, s'ajoutent des éléments d'unification du marché commun, il s'agit d'une harmonisation de normes relatives à l'importation, l'exportation ou la vente de produits dans l'Union européenne.

Aujourd'hui, le système d'aides directes aux agriculteurs est le principal instrument de la PAC. Il représente 70 % de son financement total, ces aides garantissent aux agriculteurs un revenu minimal.

II. Réforme et budget

La PAC est réformée tous les sept ans, elle a énormément évolué depuis 1962, elle s'est complexifiée au fil des décennies, et de nouveaux enjeux se sont rajoutés comme le développement durable ou la sécurité sanitaire. Par exemple, pour continuer à percevoir leurs subventions, les agriculteurs doivent, depuis 2003, se conformer au principe de « conditionnalité », c'est-à-dire respecter des règles de base en matière d'environnement et de bien-être animal.

La PAC actuelle correspond à la période 2014-2020, un nouveau budget est donc en cours de négociation à la Commission pour la période 2021-2027, et celui-ci risque de diminuer de manière substantielle.

Pour rappel, la PAC a comme budget global, pour l'exercice 2014-2020, 408.3 milliards d'euros, ce qui représente environ 40% du budget européen, et fait d'elle la politique la plus importante de l'Union. Celle-ci tire son budget de droits de douane à prélever à l'entrée de biens sur son territoire, d'un prélèvement sur la TVA, et d'une cotisation du revenu national brut des Etats membres (moins d'1%).

En ce qui concerne les aides versées au titre de la PAC, elles sont alimentées par deux fonds: le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La France est le plus grand bénéficiaire de la politique agricole commune, avec 9 milliards d'euros de fonds alloués.

III. Impact de la PAC sur les agriculteurs en quelques chiffres

47%	Part moyenne que représenteraient les aides de la PAC sur les revenus des agriculteurs en France
472 000	Nombres d'exploitations agricoles en France (chiffres datant de 2013)
61 hectares	Superficie moyenne des exploitations agricoles (la moyenne est différente selon les type de production, 87 hectares pour les grandes cultures type blé, 10 hectares pour l'horticulture ou le maraîchage, et 17 hectares pour la viticulture)
54 %	Part des sols de France métropolitaine qui ont un usage agricole (chiffre de 2015)
6.6%	Part d'exploitations biologiques en France (surfaces agricoles utiles), ce qui représente une augmentation de 250% par rapport à 2007 (chiffre de 2017).

IV. Aides principale de la PAC

1. Droit au paiement de base

Il s'agit d'une aide financée au titre du premier pilier. À l'origine, il s'agissait du droit au paiement unique (DPU), mais celui-ci a été scindé en trois parties :

1. le paiement de base, appelé DPB (droit au paiement de base),
2. le paiement vert
3. le paiement redistributif.

Le paiement de base est versé de manière uniforme en fonction des surfaces détenues par les agriculteurs (par hectare). Cette aide représente la plus grande partie du financement de la PAC.

2. Paiement vert

Il s'agit d'un complément au droit au paiement de base (DPB). Il vise à rémunérer des actions spécifiques menées par les agriculteurs en faveur de l'environnement, et contribue à soutenir leurs revenus.

Pour pouvoir bénéficier du paiement vert, il y a trois conditions à remplir. La première est le maintien de prairies permanentes, il est nécessaire d'avoir un ratio de prairies permanentes par rapport à la surface agricole utile de la région. La deuxième condition est d'avoir une diversité de cultures sur son exploitation, c'est-à-dire au moins trois cultures différentes. La dernière condition est de maintenir ou d'établir des surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur l'équivalent de 5% de sa surface agricole.

3. Paiement redistributif

Il s'agit également d'un complément au droit au paiement de base. Il a pour objectif de valoriser les petites exploitations agricoles à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emplois. Les exploitations peuvent en bénéficier dans la limite de 52 hectares.

4. Indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN)

Cette aide, appartient au second pilier de la PAC, elle a été mise en place afin de compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles situées en zones défavorisées dans le but d'y maintenir une activité économique. L'objectif du dispositif ICHN est de contribuer au maintien d'une activité agricole viable dans les zones soumises à des contraintes naturelles. Cette aide permet la préservation d'un écosystème varié, tout en maintenant le paysage.

5. Aide bovin lait

Cette aide du premier pilier vise à soutenir les productions bovines afin de préserver la production laitière, notamment en zone défavorisée (zone montagne ou hors montagne).

6. Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC)

Il s'agit de mesures du second pilier permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de l'agriculture biologique.

7. Aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique

Il s'agit d'aides du deuxième pilier, similaires aux MAEC. Elles visent à compenser tout ou une partie des surcoûts et manques à gagner liés à l'adoption ou au maintien des pratiques de l'agriculture biologique, ceci en comparaison avec les pratiques de l'agriculture conventionnelle.

8. Aide Jeune agriculteur (JA)

Il s'agit d'une aide visant à soutenir l'installation d'une exploitation agricole. Elle est accessible, pendant 5 ans, à tous les jeunes agriculteurs détenteurs de DPB, qui entrent dans les critères "Jeune agriculteur" (c'est-à-dire avoir moins de 40 ans et disposer d'une exploitation depuis moins de 5 ans). Une société peut bénéficier de ce statut si au moins un des membres de la société répond aux critères.

V. Labels

1. AOP

L'appellation d'origine protégée (AOP) est un label créé par la communauté européenne visant à préserver les appellations d'origine de produits agricoles. Créé en 1992, ce label désigne des produits qui ont été produits, transformés et élaborés dans une aire géographique déterminée, en mettant en œuvre le savoir-faire reconnu de producteurs locaux et des ingrédients provenant de la région concernée.

2. IGP

L'indication géographique protégée (IGP) est un label européen qui est attribué à des produits spécifiques et lié à leur origine géographique. Ce label garantit qu'au moins une des étapes de production, transformation ou d'élaboration a été réalisée dans le lieu affiché par un produit.

3. Le label Eurofeuille

Le label Eurofeuille est un label européen qui garantit que le produit est conforme aux règles européennes concernant l'agriculture biologique, et s'il s'agit d'un produit transformé, que ce dernier est sans OGM ou presque (la limite est de 0,9%), et qu'il contient 95% ou plus de composants issus de l'agriculture biologique.

4. Certification Terra Vitis

Le label *Terra Vitis* est un réseau viticole français, et une certification environnementale reconnue par le Ministère de l'agriculture.

VI. Autres notions

1. Quotas de production

Les quotas de production ont été instaurés afin de gérer la surproduction de lait en Europe, dans le but de réguler son prix sur le marché. Ces quotas ont été supprimés en 2015. Outre le lait, d'autres quotas de productions étaient mis en place, dont des quotas pour les plantes sucrières, supprimés la même année.

2. Spéculation agricole

La spéculation agricole consiste à acheter des exploitations agricoles au-dessus de leur valeur réelle, ce qui augmente artificiellement le prix des terres agricoles sur le marché.

3. France AgriMer

Il s'agit de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer. Son rôle est d'appliquer en France certaines mesures prévues par la politique agricole commune, et de réaliser certaines actions nationales en faveur des différentes filières agricoles.

4. GAEC

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Il s'agit d'une forme de société civile de personnes qui permet à des agriculteurs associés de travailler dans le domaine de la vente et de la production agricole, dans des conditions similaires à celles qui existent pour les exploitations à caractère familial.

5. EARL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Il s'agit d'un statut d'entreprise agricole qui limite la responsabilité juridique à hauteur du capital investi, celui-ci doit être de minimum 7 500 €, réparti entre 1 et 10 associés.

Les associés doivent être des personnes physiques, et 50% du capital doit être détenu par un ou plusieurs associés exploitants (personne travaillant effectivement dans l'exploitation agricole).

PARTIE II: ENTRETIENS

I. Auvergne-Rhône Alpes

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Tristan Suize, 28 ans, agriculteur depuis le 1^{er} janvier 2018. Avec mon frère nous nous sommes mis en GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) sur la commune du Grand Bornand, en Haute Savoie.

Nous avons un troupeau de 37 vaches laitières de race Abondance dont le lait est transformé en Reblochon fermier vendu en grande partie à un affineur, et le reste en vente directe.

Nos vaches sont mises en pâture l'été, sur deux alpages de la commune, ce qui permet de maintenir un paysage ouvert et d'entretenir les pistes de ski.

- Depuis quand êtes-vous agriculteur ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018. Avant cela j'étais salarié agricole pendant 10 ans (il s'agissait d'un métier administratif).

- Qu'est-ce qui vous a poussé dans cette voie ?

Je suis passionné par l'agriculture. J'ai repris l'exploitation de mon oncle, avec mon frère, et souhaite entretenir le patrimoine familial.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Je suis agriculteur depuis moins d'un an, je découvre donc une partie du système. Nous, nous sommes dans le Système AOP (Appellation d'origine protégée). Il s'agit d'une niche, plus haut de gamme, où le prix du lait est assez rémunérateur par rapport à d'autres secteurs.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Je pense à la politique agricole commune, aux aides de l'Europe. Ce qui signifie aussi beaucoup de papiers à rédiger, et beaucoup de contrôles de la part de l'Administration.

4) Quelle contribution à votre exploitation, à votre production,... vous apporte la PAC ? Depuis quand ? Y a-t-il eu des changements ?

La PAC apporte une rentrée d'argent, ce qui nous permet de valoriser nos produits, on essaie du moins. Mais on s'en passerait bien à cause des contrôles à répétition et de l'importance de la gestion administrative que nécessitent ces aides.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Ce serait possible, mais plus compliqué. Si on supprimait la PAC les prix du marché devraient suivre, et être adaptés.

6) Quelles sont les aides que vous percez ?

- Le droit au paiement de base (DPB),
- l'indemnité compensatoire des handicaps naturels
- et les aides bovin lait.

II. Île-de-France

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Patrick Dezobry, agriculteur de père en fils depuis 40 ans dans le Val-d'Oise, à Villiers-le-sec, (95). J'ai une exploitation de grandes cultures végétales (blé, betterave, maïs), et je fais également de la vente de proximité.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Le travail est devenu plus administratif qu'avant. Les charges ont augmenté (contributions sociales, etc.), et les recettes sont moins importantes. On est soumis à la concurrence étrangère avec des pays dont le niveau de charges est plus faible.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Aux aides et subventions européennes. Pour moi, la PAC a permis la stabilisation des prix en Europe.

4) Quelle contribution à votre exploitation, à votre production,... vous apporte la PAC ? Depuis quand ? Y a-t-il eu des changements ?

Les aides de la PAC représentent mon bénéfice, si on me supprime la PAC, je ne peux plus faire de bénéfice dans le contexte actuel.

Il y a eu énormément de changement depuis les années 90. On est soumis à une compétitivité mondiale très forte. Aujourd'hui il y a des écarts dans les coûts de production, la PAC permet de réduire cette différence.

Je suis également plus inquiet qu'avant, on remarque qu'il y a de la spéculation agricole, qui fait monter le prix des terres en France. Une série de terres sont rachetées au prix fort par des investisseurs étrangers, sans prendre en compte la rentabilité de celles-ci, ce qui fait flamber les prix. Les plus petites structures ne peuvent donc plus suivre le prix du marché, qui est faussé par la spéculation.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Ce ne serait plus possible de mener mon activité sans les aides de la PAC qui représentent mon bénéfice. Dans ma ferme, nous avons une constance c'est la qualité des produits, et on souhaite que cette qualité soit reconnue !

6) Quelles sont les aides que vous percez ?

Droit au paiement de base et paiement vert.

III. Bourgogne – Franche-Comté

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Jean-François Gautheron, 53 ans, agriculteur en Saône-et-Loire depuis 1983. Je pratique l'engraissement de bovins, et de la vente à proximité. Agriculteur de père en fils, j'ai donc repris l'entreprise familiale.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

En ce qui me concerne le plus grand changement a été de passer du statut d'éleveur à celui de l'engraissement, et faire de la vente directe.

De manière plus globale, on remarque qu'il y a de moins en moins de fils d'agriculteurs qui perpétuent la tradition en reprenant la ferme familiale. Il faudrait que plus de citoyens reprennent des exploitations agricoles, sinon ce sera la fin de l'agriculture en France d'ici quelques années.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Je pense aux subventions et aux contributions, mais je préférerais plutôt que la PAC joue sur plus prix du marché, plutôt que nous donner des aides directes.

4) Quelle contribution à votre exploitation, à votre production,... vous apporte la PAC ? Depuis quand ? Y a-t-il eu des changements ?

Je perçois les aides de la PAC depuis le début, donc depuis les années 90'. Pour moi cela représente 80% de mes revenus.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Ce serait possible, mais difficile...

6) Quelles sont les aides que vous percez ?

L'Indemnité compensatoire des handicaps naturels et le droit au paiement de base.

IV. Nouvelle-Aquitaine

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Philippe Baudouin, 49 ans, producteur laitier dans les Deux-Sèvres à Brulain (49). Agriculteur depuis 1996, je viens d'une famille agricole, j'ai choisi ce métier pour être indépendant, et maître de mon destin.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Il y a des changements assez importants dans notre société, et l'agriculteur suit ces changements. Il y a des attentes importantes qui font que l'agriculture évolue en même temps que la société. Notamment sur le plan technique, on peut percevoir de grandes évolutions et une numérisation du monde agricole.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Je pense aux primes. L'Europe a mis ce type d'aide en place, dans le but d'alimenter la population pour pas cher.

4) Quelle contribution à votre exploitation, à votre production,... vous apporte la PAC ? Depuis quand ? Y a-t-il eu des changements ?

Historiquement, les subventions de la PAC étaient attribuées aux cultures céréalières, un peu aux dépens des éleveurs qui étaient oubliés.

Les choses ont changé au fur et à mesure, et les aides de la PAC se sont développées, les éleveurs ont pu en bénéficier, puis on a eu des aides au niveau des terres agricoles. J'ai donc perçu ces différentes aides qui ont évolué au fil du temps.

L'administration a pris beaucoup de place et impacte énormément la vie de l'exploitation

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Il y a 4 ans, je suis passé à l'autonomie alimentaire au niveau de mes troupeaux, je suis donc moins dépendant des aides de la PAC, mais sans elles ce ne saurait pas possible, sauf si les prix étaient plus rémunérateurs.

Par exemple, en 84 le prix du lait était de 2 francs le litre, soit 300€/ la tonne, aujourd'hui le prix n'a pas changé, or les coûts de production sont beaucoup plus élevés !

6) Quelles sont les aides que vous percez ?

Le droit au paiement de base, les aides bovins lait, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

V. Grand Est

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Vincent Courtier, 38 ans, je travaille en GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) avec mon cousin, à Andelot-Blancheville en Haute-Marne. Nous avons une exploitation polycultures de 430 hectares, où nous avons des céréales (blé, maïs, petits pois, etc.), je suis également éleveur de Charolais.

Je suis agriculteur depuis toujours, comme mon père et mon grand-père avant moi.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Notre métier a beaucoup évolué avec le machinisme, les nouvelles technologies, etc. Il y a eu un agrandissement des exploitations, qui a engendré une course aux hectares et à la rentabilité. On a dû évoluer avec nos exploitations. La modernisation a permis un gain sur nos exploitations, une certaine économie, et plus de précision, etc.

J'ai une grande question aujourd'hui, qui est de savoir comment l'agriculture va évoluer. On voit une tendance à vouloir revenir vers quelque chose de plus local. J'ai donc commencé la vente directe, ce qui me permet de choisir mes prix, je m'adapte également aux évolutions alimentaires, ce qui me permet de faire de meilleures ventes.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

À la politique agricole commune. On a du mal à vivre correctement de nos produits, heureusement que le système de la PAC existe. On aimerait que les prix soient plus rémunérateurs, il faudrait également qu'il y ait une harmonisation des charges. On est dans l'Europe mais on n'a pas les mêmes charges et les mêmes règles partout, par exemple en Allemagne et en Pologne, le coût de l'abattoir n'est pas le même. En France, on a perdu de la compétitivité à cause des charges qui pèsent sur l'agriculture. Aujourd'hui on a besoin de faire de la vente directe pour avoir un revenu plus rémunérateur.

4) Quelle contribution à votre exploitation, à votre production,... vous apporte la PAC ? Depuis quand ? Y a-t-il eu des changements ?

La PAC on l'a depuis toujours, elle est répartie sur différents piliers, ce qui fait qu'on a différentes aides, et elle change tous les 4, 5 ans. Aujourd'hui on a moins d'aides, et c'est important de ne pas nous les baisser. Tant que les prix ne changent pas, les subventions de la PAC sont essentielles.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Ce ne serait pas possible, du moins tant que les prix ne sont pas plus rémunérateurs.

6) Quelles sont les aides que vous percevez ?

Droit au paiement de base, à la mesure agro-environnementale et climatique, et à l'aide Jeune agriculteur (JA) avec l'arrivée de mon cousin.

VI. Hauts-de-France

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Je m'appelle Christophe Lebrun et je suis agriculteur depuis 2003. Mon activité consiste essentiellement à accueillir du public au sein de mon exploitation, qui est une ferme pédagogique. J'éleve essentiellement des ânes et des moutons, mais il y a aussi un magasin où je vends ma production qui est exclusivement transformée sur place.

J'ai toujours travaillé dans le domaine de l'agriculture, le fait d'avoir ma propre exploitation m'est donc apparu comme une évidence.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Pour moi, c'est la déconnexion entre le public et le monde agricole. En tant que ferme pédagogique j'accueille environ 20 000 personnes par saison, et j'ai observé que le fossé entre les urbains et les ruraux était de plus en plus marqué, les gens ne savent plus en quoi consiste le métier d'agriculteur au quotidien.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Je pense à l'argent que représente cette aide pour mon exploitation, mais aussi aux nombreuses déclarations que cela implique de remplir.

4) Quelle contribution à votre exploitation/à votre production vous apporte la PAC ? Depuis quand percevez-vous cette aide ? Y a-t-il eu des changements ?

Mon exploitation est très petite en surface, les aides de la PAC ne représentent donc qu'une petite partie de mon chiffre d'affaires. Je perçois la PAC depuis le début de mon activité, c'est-à-dire 2003, et son montant a diminué.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Pour moi, il serait financièrement compliqué de poursuivre mon activité sans la PAC. Cependant, dans l'idéal j'aimerais pouvoir vivre exclusivement de ma production et me débrouiller sans elle. La réglementation que les agriculteurs doivent suivre pour percevoir ces aides est très complexe et en perpétuelle évolution.

VII. Normandie

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Je m'appelle Pierre-Sébastien Malo, j'ai 41 ans. Je suis agriculteur en Seine-Maritime, spécialisé dans la production laitière. Nous cultivons également du lin, des betteraves, du blé et du maïs, produits typiques de la région. Je travaille avec mon frère, ainsi qu'avec un autre salarié et un apprenti.

Je suis exploitant agricole depuis 1998. Ce métier m'est apparu comme une évidence, je voulais être mon propre patron. De plus, mon exploitation agricole repose sur une certaine polyvalence, je suis à la fois éleveur et céréalier, ce qui me permet de ne pas me lasser, j'évite la monotonie d'une profession plus classique.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Je dirai que c'est l'incertitude quant au prix du lait, ainsi que la suppression des quotas de production de betterave.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Je pense à la prime que je perçois, ce qui est pour moi l'aspect positif de cette politique. Cependant, cela me rappelle aussi la lourdeur administrative nécessaire pour percevoir cette aide. Pour moi, il y a trop de formalisme, et c'est compliqué d'assumer cette tâche seul.

4) Quelle contribution à votre exploitation, à votre production... vous apporte la PAC ? Depuis quand ? Y a-t-il eu des changements ?

La PAC représente un peu plus du double de mon salaire annuel. En revanche, plus les années passent, plus son montant diminue. De plus, au moment où j'ai commencé mon exploitation agricole, la PAC était versée en septembre et désormais son versement intervient au cours du mois de décembre, ce qui n'est pas une bonne chose pour moi.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Non, il serait impossible pour moi de poursuivre mon activité sereinement sans le versement de la PAC. Si jamais la France était amenée à quitter l'Union européenne, et donc que la PAC cessait, je serai contraint de licencier mes employés et d'assumer seul un travail qui nécessite plusieurs personnes. Quitter l'Union européenne est inenvisageable et serait une catastrophe à la fois économique et sociale.

VIII. Occitanie

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir sur votre parcours de vie ?

Je m'appelle Muriel Pascal et je suis apicultrice depuis 2009 à Rimeize, qui est une petite commune du département de la Lozère. Je me suis installée progressivement en tant qu'apicultrice, après avoir découvert le métier en vendant un terrain à une personne qui était elle-même apiculteur de profession. Ce métier s'est donc présenté à moi par hasard, je n'avais aucune exploitation à reprendre et sortais d'un BTS production animale.

Je possède aujourd'hui 200 ruches, et depuis 2011 j'ai fait le choix de passer au BIO, principalement pour des raisons éthiques.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Je dirai que ce sont les changements climatiques (pluie au printemps, sécheresse à l'automne). Ces dérèglements impactent directement la production de miel, qui nécessite de ce fait davantage de travail.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

La PAC est un formidable outil pour orienter l'agriculture en Europe, mais elle est également synonyme d'injustice, notamment pour les apiculteurs.

Par exemple, en tant qu'apicultrice, et à la différence des exploitations agricoles voisines, je ne peux pas percevoir l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), une aide venant soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs.

4) Quelle contribution à votre exploitation/à votre production vous apporte la PAC ? Depuis quand ? Y a-t-il eu des changements ?

Je perçois la MAEC (mesure agro-environnementale et climatique) apiculture qui est d'un montant de 21€ par ruche. Lorsque je fais des investissements, je touche une aide versée par France AgriMer.

Au niveau des évolutions de la PAC, celle-ci a augmenté en 2015 et est passée de 17 à 21€ par ruche.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Oui, il serait possible pour moi de continuer à mener mon activité, la PAC ne représentant qu'une très faible part de mes revenus. La plupart des apiculteurs sont indépendants vis-à-vis des aides de la PAC, à la différence des agriculteurs qui ont nécessairement besoin de cette aide pour continuer leur production.

De plus, le fait que les aides ne soient pas plafonnées favorise le développement d'un mode d'agriculture industriel. La non-interdiction des pesticides par l'Union européenne dégrade l'environnement et perturbe les abeilles.

IX. Provence Alpes Côte d'Azur

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Je m'appelle Fabienne Varonne et je suis agricultrice depuis 1993. Mon mari et moi étions d'abord en EARL (entreprise agricole à responsabilité limitée), puis nous sommes passés en GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) en 2005 car nos deux enfants nous ont rejoints pour travailler avec nous. L'agriculture n'était pas mon domaine de prédilection puisque je suis technicienne forestière de formation, j'ai démissionné pour rejoindre mon mari sur son exploitation. Nous avons un élevage (bovins, ovins et porcs) et tous nos produits sont transformés directement dans notre ferme. L'exploitation est actuellement en transition pour produire bio.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Je dirai que la robotisation des exploitations en général, ainsi que l'informatisation des formalités administratives.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Je pense à l'argent que cette aide m'apporte, mais également aux contreparties administratives qu'elle implique. Il devenait trop lourd pour nous de les gérer seuls, nous avons donc décidé de nous faire aider par la Chambre d'agriculture.

4) Quelle contribution à votre exploitation/à votre production vous apporte la PAC ? Depuis quand percevez-vous cette aide ? Y a-t-il eu des changements ?

Nous percevons la PAC depuis le début de notre activité agricole. Pour nous, elle représente environ 25% du montant de notre chiffre d'affaires. Le montant des aides versées a par ailleurs augmenté depuis que nous avons le statut de GAEC.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Pour nous, il serait impossible de continuer à mener notre exploitation agricole sans la PAC compte tenu des investissements que nous faisons. Cependant, pour la percevoir nous devons nous conformer à des règlements contraignants qui sont sans cesse modifiés. De ce fait, nous devons adapter notre mode de production pour pouvoir continuer à percevoir notre prime.

X. Centre Val de Loire

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir rapidement sur votre parcours de vie ?

Vincent Denis, agriculteur-viticulteur depuis 1999. Après l'obtention d'un BTA et d'un BTS option viticulture œnologie, j'ai choisi de reprendre l'exploitation familiale. A la fois cultivateur et vigneron, je possède la certification de la charte de qualité *Terra Vitis* depuis 2009, qui représente un gage supplémentaire de qualité des produits et de respect de la nature.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

L'ambition de redonner vie aux sols : l'objectif de reconquête des terres en utilisant moins de produits polluants.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

La PAC permet à un grand nombre d'agriculteurs de subvenir à leurs besoins. Elle est aussi un moyen de pression de l'Union européenne sur les exploitations agricoles.

4) Quelle contribution à votre exploitation/à votre production vous apporte la PAC ? Depuis quand percevez-vous cette aide ? Y a-t-il eu des changements ?

Je perçois la PAC depuis 1999, mais uniquement pour mon activité de culture. Ces aides représentent environ 10% de mon chiffre d'affaires.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

La vigne constitue ma source de revenu la plus importante, mais il me serait impossible de poursuivre la grande culture sans la PAC. La production des petites exploitations est pour l'instant trop peu valorisée sur le marché mondial.

XI. Pays de la Loire.

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir sur votre parcours de vie ?

Pascal Paquier, éleveur de veaux et producteur de bois depuis 2001. Avant de choisir l'agriculture, j'étais salarié. C'est l'envie de créer mon entreprise et la passion qui m'ont poussé à choisir ce métier.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

Les consommateurs sont de plus en plus perdus, il faut donc une bonne capacité d'adaptation pour satisfaire leurs demandes.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Je pense que c'est un frein au développement de l'agriculture car cela bloque les prix.

4) Quelle contribution à votre exploitation vous apporte la PAC ?

Je perçois la PAC depuis le début de mon exploitation, aujourd'hui cela représente environ 25% de mes revenus.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Actuellement non, mais j'espère qu'à terme ce sera le cas.

XII. Bretagne

1) Pouvez-vous vous présenter brièvement et revenir sur votre parcours de vie ?

Jérôme Cailleau, agriculteur depuis 2003 à Servon-sur-Vilaine. J'ai repris l'exploitation de mon grand-père où nous sommes deux à travailler, l'agriculture est ma vocation. Je m'occupe de l'élevage bovin, ma collègue est en charge de la transformation des produits laitiers et de la vente à la ferme. Notre production est 100% bio.

2) Quelles sont les plus grandes évolutions dans le domaine de l'agriculture que vous percevez depuis vos débuts ?

La population accorde un plus grand intérêt à ce qu'elle mange et beaucoup d'importance à la provenance des produits. Je pense que c'est pour cela qu'il y a un développement de l'agriculture biologique.

3) Quand on vous dit PAC, à quoi pensez-vous ?

Aux subventions qui m'ont permis la transition vers l'agriculture biologique, mais aussi aux complications administratives que ces aides impliquent.

4) Quelle contribution à votre exploitation/à votre production vous apporte la PAC ?

Les aides de la PAC représentent environ un quart de mon chiffre d'affaires, grâce aux aides PAC du second pilier, dont le l'objectif est la mise en place d'une agriculture doublement performante. Suite à la transition vers l'agriculture biologique, j'ai pu percevoir davantage de subventions.

5) Serait-il possible pour vous de mener votre activité actuelle sans cette aide ?

Malheureusement, pour l'instant je ne peux pas m'en passer car l'Union européenne soutient le développement de l'agriculture biologique.